Département de la Manche
Arrondissement d'Avranches
Canton de Bréhal
Commune de Bréhal

République Française
Procès-Verbal
De la séance du Conseil Municipal
Du 4 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bréhal sous la présidence de Monsieur Daniel LÉCUREUIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022
Date d'affichage de la réunion : 28 juin 2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Daniel LÉCUREUIL, Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Michel CAENS, Christine BOUCHER, Adjoints au Maire, Brigitte MAHÉ, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Flora POSTEL, Jean-Claude LEBAILLY, Nathalie MAHON, Sophie LAVALLEY, Sarah DELAROQUE-DUHAMEL, Christelle MILET, Jean-François ROUGÉ, Isabelle LEFEVRE, Christian HAUGEARD et Flavie BOURGET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Charles BOSSARD à Monsieur Daniel LÉCUREUIL,
Monsieur Rodolphe VAUBRUN à Monsieur Michel CAENS,
Monsieur Arnaud DAVAL à Madame Sarah DELAROQUE-DUHAMEL,
Monsieur Stéphane STIL à Monsieur Bernard DEMELUN,
Monsieur Jacques DEMELUN à Madame Isabelle LEFEVRE.

Absent : Monsieur Patrice GOBÉ

Secrétaire de séance : Madame Christelle MILET a été désignée secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 12.07.2022.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2022 est adopté par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- **Désignation d'un élu délégué pour la signature d'une décision pour une déclaration préalable déposée le 27 juin 2022 pour laquelle Monsieur le Maire est intéressé.**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

MOYENS GÉNÉRAUX & FINANCES

Délibération n°2022-075
Budget Général Décision Modificative n° 3.

Entendu l'exposé de Madame JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la délibération modificative suivante :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
1641 Emprunts	+ 10 000 €	1348 Participation	+ 35 000 €
2138 Constructions	+ 250 000 €	1341 DETR	+ 14 000 €
2161 Œuvres d'arts	- 650 €	1321 Subventions état	+ 4 000 €
2181 Installations agencements divers	+ 135 000 €	1321 Subventions état	+ 522 €
2188 Immobilisations corporelles	+ 6 000 €	1341 DETR	+ 1 481 €
2312 Equipements	+ 5 000 €	1348 Autres dotations	+17 347 €
2313 Bâtiments	- 330 000 €	165 Cautions	+ 3 000 €
Total général	+ 75 350 €	Total général	+ 75 350 €

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6228 Honoraires	+ 21 000 €	7478 Participation des communes	+ 12 329 €
7391172 Dégrèvement	+ 350 €		
022 Dépenses imprévues	- 9 021 €		
Total général	+ 12 329 €	Total général	+12 329 €

Délibération n°2022-076
Tarifs 2023 des gîtes communaux.

Entendu l'exposé de Madame JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs des gîtes communaux pour l'année 2023 comme suit :

TRES BASSE SAISON					
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Semaine
180 €	245 €	260 €	275 €	285 €	295€

BASSE SAISON					
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Semaine
180 €	245 €	260 €	275 €	290 €	325 €

MOYENNE SAISON					
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Semaine
190 €	265 €	300 €	325 €	350 €	385 €

SAISON INTERMEDIAIRE					
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Semaine
190 €	265 €	300 €	325 €	350 €	425 €

HAUTE SAISON					
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Semaine
210 €	315 €	420 €	525 €	550 €	565 €

TRES HAUTE SAISON					
2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	Semaine
210 €	315 €	420 €	525 €	580 €	605 €

CARNAVAL		
2 nuits	3 nuits	4 nuits
160 €	225 €	250 €

MAREE HORS SAISON INTERMEDIAIRE, HORS HAUTE SAISON ET TRES HAUTE SAISON		
2 nuits	3 nuits	4 nuits
180 €	245 €	260 €

ACCEPTE le tarif préférentiel de 85 €/nuit appliqué aux artistes de l'Archipel, sous réserve de disponibilité hors saison.

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer les tarifs suivants :

PERTE ET CASSE DE LA VAISSELLE	
Cuillère - fourchette	1,50 €
Couteau	3,00 €
Cuillère à café	1,50 €
Assiette	2,00 €
Verre	2,00 €
Plat	4,00 €
Saladier	6,00 €
Tasse	2,00 €
Soucoupe	1.50 €
Carafe	4,00 €
Dessous de plat	3,00 €
Matériel divers ou dégradation	Tarif facturé sur présentation d'une facture

TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n°2022-078
Lotissement « la Vallée II » - Dénomination de rue.

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la dénomination « rue des Capucines et Impasse du Coquelicot ».
CHARGE Monsieur le Maire de communiquer ces informations aux services concernés.

Délibération n°2022-079
Désignation d'un élu délégué pour la signature d'une décision pour une déclaration préalable déposée le 27 juin 2022 pour laquelle Monsieur le Maire est intéressé.

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du dépôt, par Monsieur Daniel LÉCUREUIL, d'une déclaration préalable numéro DP 05007622B0059 déposée le 27 juin 2022.
DESIGNE Madame Christine BOUCHER, Maire Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse en application de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme.
CHARGE Madame Christine BOUCHER, Maire Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable numéro DP 05007622B0059.
CHARGE Madame Christine BOUCHER, Maire Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse de signer l'arrêté relatif à la déclaration préalable.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire fait le point sur le dossier « aire d'accueil des gens du voyage » :
Une demande de recours a été faite par la Commune de Bréhal suite à un problème technique rencontré par un élu lors du vote au conseil communautaire du 17 mars 2022 non relaté dans le compte rendu de séance. La préfecture ne donne pas de suite à la demande de recours, considérant que la procédure avait été respectée,
A ce stade, la Commune ne peut plus envisager d'autres recours, le délai étant maintenant dépassé il n'y a pas d'autre recours envisageable par la Commune.
Il convient donc maintenant de mener à bien la concrétisation du projet d'implantation de l'aire de grand passage. C'est pourquoi, le président de GTM a créé un comité de pilotage notamment composé d'élus. Dès qu'il en a eu connaissance Monsieur Le Maire a demandé au président de GTM d'intégrer dans ce copil en plus des 2 maires concernés, la participation d'un habitant du Mesnil, d'un du Gaillard Bois et d'associer un habitant qui avait mis en avant la sécurisation des piétons, des vélos.... lors des discussions.
Monsieur Le Maire précise qu'il faut faire en sorte que les habitants participent aux différentes discussions relatives à la mise en place de l'aire d'accueil.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il reste 1 cabinet libre sur les 11 à la maison paramédicale. C'est une opération en équilibre pour le budget communal. Les praticiens sont entièrement satisfaits de leur installation dans le bâtiment.

Monsieur le Maire indique que fin août devrait être soumis au vote du conseil municipal l'Avant-Projet-Définitif pour la construction de la maison pluridisciplinaire de santé et qu'à la suite de cela les demandes de subventions seront faites. Une promesse synallagmatique est en cours de signature avec les futurs praticiens celle-ci constituant un engagement moral des différents praticiens avant la signature du bail quand les travaux seront terminés.

Monsieur le Maire indique que concernant le réaménagement du quartier du vieux pressoir, le projet est toujours en phase de construction. Il est indiqué que le périmètre du projet pourra être amené à évoluer. Mme Flavie BOURGET demande si des projets sont en cours concernant la salle actuellement propriété de l'association paroissiale. Monsieur le Maire répond que pour le moment aucun projet n'est en cours mais que cette salle s'intégrerait parfaitement dans le projet du vieux pressoir.

Monsieur Le Maire informe que le projet de prolongement de la voie verte (cheminement favorisant les mobilités actives) avance et espère vivement pouvoir le concrétiser le plus rapidement possible.

Monsieur Bernard DEMELUN fait un point sur les travaux :

- Ceux du lotissement le Charonnet et du lotissement des Granges sont terminés
- Rue du Mesnil fin des travaux fin de semaine 28.
- Les travaux rue de la Gare débuteront le 9 septembre 2022.

Madame Christine BOUCHER rappelle que l'accueil de loisirs aura lieu cet été à l'école et non au centre PEP et que ce changement de lieu n'a pas eu d'incidence sur le nombre d'inscription car les effectifs sont complets. La commission éducation jeunesse qui s'est réunie le 13 juin dernier a validé la fermeture de l'ALSH à 19 heures à compter de septembre prochain, ce qui permet une harmonisation des horaires avec les centres de loisirs du territoire de GTM. La fermeture de classe envisagée au collège ne sera pas effective à la rentrée prochaine.
Monsieur Christian HAUGEARD indique qu'il a eu des remarques concernant le centre de loisirs installé à l'école cet été et que pour cette raison certains enfants ne veulent pas venir au centre.
Madame Christine BOUCHER indique que les conditions d'accueil au centre PEP l'année dernière n'étaient pas optimum et qu'aucune baisse d'effectifs n'est à constater cette année, au contraire, afin de répondre à la demande il a fallu augmenter le nombre d'encadrants. De plus, le budget qui était précédemment consacré au Centre PEP demeure et permet ainsi d'étoffer les activités. L'école sera entièrement réaménagée afin de découvrir un autre lieu.

Madame Flavie BOURGET constate qu'il n'y a pas eu de commission Urbanisme depuis un certain temps et que compte tenu du développement économique avec notamment le PLUI il convient d'organiser une commission prochainement afin de faire un retour sur l'aménagement du territoire.

Monsieur Christian HAUGEARD indique que certains riverains ont apprécié la mise en sens unique de l'avenue de Lydney ce Week-End. Monsieur Le Maire précise que le sens unique ne concernait qu'une partie de l'avenue de Lydney et que l'idée de mettre en sens unique cette avenue avait déjà été évoquée mais pas retenue car elle ne permettait pas une fluidification suffisamment efficace de la circulation.

Monsieur Jean-François ROUGÉ demande des précisions sur l'article paru dans la presse concernant un investissement de 10 millions d'euros pour les locaux de GTM. Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS indique qu'il s'agit d'un projet qui émane du constat que les locaux de GTM sont actuellement répartis sur 8 sites et que ceux-ci ne répondent plus au besoin vu le nombre d'agents en poste
L'idée est de retrouver une centralité avec un regroupement des services sur un seul site.
Monsieur Le Maire précise que le regroupement dans un seul site équivaut pratiquement à la suppression du pôle de proximité de Bréhal et à sa cession pour financer les travaux du siège. Cette éventualité ne satisfait pas la commune d'autant plus que lors de la construction de la Communauté de Commune Granville Terre et Mer il avait été convenu entre toutes les parties que pour un bon maillage des services sur le territoire, il était nécessaire de maintenir des pôles de proximité. Bréhal et La Haye Pesnel ont ainsi été créés dès le 1er janvier 2014.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15

Le Maire,
Daniel LÉCUREUIL

Le Secrétaire de séance,
Christel MILET